

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 avril 2019

Conseillers présents : CAPP A Jean François, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette et MISEROUX Gérard : adjoints
GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, MASBOU Bernard, SANCHEZ Jacqueline, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine, de JESUS Jérôme et BAILLEUL Laetitia.

Conseiller représenté : PILLET Murielle et GUERIN René et qui en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à TREMEREL Liliane et CAPP A Jean François.

Absents excusés : de CONINCK Christophe, ROCHEL Jacqueline, RAGAUT Christelle et BAUGIER Valérie.

Secrétaire de séance : TREMEREL Liliane

Le compte rendu du 06 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) Compte Administratif – Exercice 2018

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte administratif 2018 résumé comme ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice 2017		333 172,20 €
Opérations de l'exercice	2 999 675,61 €	3 095 118,55 €
Totaux	2 999 675,61 €	3 428 290,75 €
Résultats de l'exercice 2018		428 615,14 €
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		428 615,14 €
Résultat définitif 2018		428 615,14 €

Section d'Investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice 2017		116 140,83 €
Opérations de l'exercice	960 964,15 €	328 036,74 €
Totaux	960 964,15 €	444 177,57 €
Résultats de clôture 2018	516 786,58 €	
Restes à réaliser	646 159,00 €	1 029 927,00 €
Totaux cumulés	1 162 945,58 €	1 029 927,00 €
Résultat définitif 2018	133 018,58 €	

Sections Confondues

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		449 313,03 €
Opérations de l'exercice	3 960 639,76 €	3 423 155,29 €
Totaux	3 960 639,76 €	3 872 468,32 €
Résultats de clôture 2018	88 171,44 €	1 029 927,00 €
Restes à réaliser	646 159,00 €	
Totaux cumulés	734 330,44 €	1 029 927,00 €
Résultat définitif 2018		295 596,56 €

2) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A - Résultat de l'exercice	95 442,94 €
B - Résultat antérieurs reportés	333 172,20 €
C - Résultat à affecter	428 615,14 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	516 786,58 €
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	383 768,00 €
F - Besoin de financement section investissement	133 018,58 €
Affectation de résultat	
1- R1068 en réserves en investissement	133 018,58 €
2- R 002 Report en fonctionnement	295 596,56 €

3) Compte de Gestion – Exercice 2018

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte de gestion 2018 dressé par M. Jean Jacques DORCHER, Receveur, du 01/01/2018 au 31/12/2018.

4) Budget Primitif 2019

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du budget primitif 2019

5) Attributions de subventions aux associations – Année 2019

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, 17 voix pour, 1 abstention (Murielle PILLET) décide d'attribuer les subventions aux associations comme définies ci-dessous :

	Vote du Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote
C.C.A.S Les Adrets de l'Estérel	8 600	
A.D.A.P.E.I. Le Bercail	200	
A.D.A.P.E.I. Ma Sousto	200	
Adrets Danse Loisirs	500	
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 500	
ART'DRETS'DANSE	1 000	
ASDA. GRS	3 500	
Association Sportive de l'Estérel (ASE)	15 000	
Amicale CCFF les Adrets	3 000	
C.A.O.S. (Comité d'Action des Œuvres Sociales) des Adrets	22 000	
Comité des Fêtes	6 000	
Forêt Méditerranéenne	45	
GUTEMBERG.	6 100	
L'Adrérois Société de Chasse	1 000	
Crèche parentale 'Les Bambins des Estérets »	10 000	
Loisirs Arts Culture (LAC)	800	
Tir à l'Arc des Adrets	1 000	

6) Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour 2019

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les taux des 3 taxes pour l'année 2019 comme il suit :

- Taxe habitation : ----- 9,97 %
- Taxe bâti : ----- 14,39 %
- Taxe non bâti : ----- 68,31 %

7) Demande de subvention au Conseil Régional – Opérations d'investissement (FRAT)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter l'aide de la Région Provence Côte d'Azur dans le cadre du projet de construction de 2 terrains de Padel qui seront financés comme suit :

Opération	Organisme Financier	Nature du financement	Montant HT	Aide sollicitée
Construction de deux terrains de Padel	Région	FRAT	15000	30 %
	Département	Participation à l'investissement	15000	30 %
	Commune	Auto financement	20000	40 %
			50 000	100 %

8) Convention d'occupation de terrain pour installation et exploitation d'ouvrages hydrauliques

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ONF pour les travaux de construction d'un nouveau réservoir en remplacement du réservoir existant.

9) Opérations d'investissement 2019 – Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Var en soutien aux opérations inscrites en investissement suivantes :

N°	Opération	Montant HT	Aide sollicitée	%
1	Rénovation bâtiment PM	28 326	11 330	40
2	Rénovation maison des associations	22 407	17 925	80
3	Rénovation Ecole maternelle	4 500	3 600	80
4	Rénovation logement de la poste	12 820	10 256	80
5	Rénovation médiathèque	4 500	3 600	80
6	Rénovation presbytère	18 000	14 400	80
7	Installation Citerne de défense incendie	25 000	20 000	80
8	Construction d'un Padel	50 000	15 000	30
TOTAL		165 553	96 11	

10) Prise en charge de la charge de la participation financière pour les transports scolaires hors PTU –

Réseau VARLIB

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la prise en charge complémentaire par la CAVEM et de la commune conformément au tableau ci-dessous :

		Coût total transport	Participation CAVEM	Participation familles	Participation Mairie des Adrets
½ Pensionnaires	Tarif annuel	110 €	40 €	25 €	45 €
Internes		80 €	10 €	25 €	45 €
½ Pensionnaires	Tarif au 1 ^{er} janvier	85 €	15 €	25 €	45 €
Internes		65 €	-	20 €	45 €
½ Pensionnaires	Tarif du 1 ^{er} avril jusqu'au 15 mai	45 €	-	15 €	30 €
Internes		35 €	-	15 €	20 €

11) Agenda Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de l'agenda accessibilité programmée pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

12) Opérations d'investissement 2019 – Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter la C.A.F. à hauteur de 3 440 euros, en soutien à un projet d'aménagement d'un jeu de cour et de marquage de sol.

13) Recours contentieux contre l'arrêté interministériel du 23/10/2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à formuler un recours contentieux commun avec la mairie de Fréjus auprès du tribunal administratif de Toulon, contre l'arrêté interministériel du 23 octobre 2018 publié au Journal Officiel du 3 novembre 2018 refusant de reconnaître les Communes de Fréjus et des Adrets-de l'Estérel en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017. Monsieur le Maire est autorisé à désigner, en tant que de besoin, un avocat pour l'assister,

14) Projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de Sigalon et modification du tracé d'une partie de ce chemin rural

Après avoir constaté la désaffectation d'une partie du chemin rural de Sigalon, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Sigalon, ainsi que l'enquête publique nécessaire à la modification du tracé d'une partie de ce chemin. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de saisir le service des domaines sur ce projet et l'autorise à mettre en œuvre les procédures administratives nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

15) Projet de convention de mise à disposition d'une emprise de 20 m² entre Free Mobile et la commune

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition entre Free Mobile et la Commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

16) Demande d'autorisation d'urbanisme, de défrichement et toutes autres demandes en vue de la construction d'un pylône de téléphonie sur la partie communale cadastrée C n° 2030

Le Conseil Municipal autorise Free Mobile à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ainsi qu'une demande d'autorisation de défrichement et toutes autres demandes relevant d'autres législations, en vue de la construction d'un pylône de téléphonie et son espace technique sur la parcelle communale cadastrée section C sous le n° 2030.

17) Projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de la Poterie et modification du tracé d'une partie de ce chemin rural

Après avoir constaté la désaffectation d'une partie du chemin rural de la Poterie, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de la Poterie, ainsi que l'enquête publique nécessaire à la modification du tracé d'une partie de ce chemin. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de saisir le service des domaines sur ce projet et l'autorise à mettre en œuvre les procédures administratives nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le lundi 8 avril 2019 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 5 avril 2019.

Le Maire :

N. BROGLIO

